

VENTES :

Commentaire CGT : La direction nous a annoncé avoir battu ses records de vente en volume de ces dix dernières années. Cependant, la clause de confidentialité qui nous est imposée ne nous permet plus de vous communiquer plus de précisions sur ces volumes. Tous les feux sont au vert, sauf pour le surimi ou le marché est toujours fortement négatif.



CASSE MATIERE :

- Quel est le taux de perte des produits non livrés dû à des non conformités ?

Les ruptures liées à des non conformités produits représente 800 kg sur un total de rupture de 290 T en 2024.

Commentaire CGT : Les 800 kg de pertes pour non-conformité sont insignifiants et non sont pas toutes dû à des erreurs de salariés en production. Cela ne justifie donc pas de sanctionner les salariés, dont le récent licenciement du salarié de Chantonay Charcuterie. Pour rappel, en comparaison, notre DRH Groupe a fauté en licenciant abusivement un salarié de Chantonay Charcuterie. Son erreur a couté plus de 50 000€ à l'entreprise et cela ne l'empêche pas de continuer.

TLM :

- Nous vous demandons que les actions mises en place pour faire remonter les compteurs des salariés qui ne sont toujours pas passés par 0 ne se fassent pas au détriment des salariés qui sont déjà passés par 0.

La direction assume de faire remonter les compteurs de ceux qui ne sont pas passés par 0 au détriment des autres salariés.

Commentaire CGT : la CGT a alerté la direction pour que sa gestion des compteurs ne se fasse pas au détriment des salariés qui sont déjà passés par 0, car à partir du mois de mai, si les volumes sont au rendez-vous, ce sont eux qui vont se voir imposer de fortes semaines pour remonter leur compteur.

CHANTONNAY CHARCUTERIE :

- Le service fabrication n'étant pas en capacité de fournir le conditionnement avec une seule ligne de nuit, pourquoi ouvrir une deuxième ligne la nuit ? Quels moyens seront mis en place pour permettre à la fabrication de suivre la cadence du conditionnement tout évitant le travail du samedi et sur 6 jours ?

La direction justifie l'ouverture d'une deuxième ligne pour retrouver de la marge de conditionnement. Par contre elle ne propose aucune solution pour réduire le travail sur 6 jours en fabrication.

Commentaire CGT : par sa réponse, la direction confirme que sa priorité reste la production au détriment de la santé des travailleurs, ainsi que de leur vie privée. La CGT a alerté sur la fatigue des salariés et demande à la direction qu'elle prenne les mesures nécessaires pour que les salariés ne travaillent plus six jours par semaine et puissent bénéficier d'un week-end de deux jours.

LOGISTIQUE :

- Nous vous demandons un retour sur la visite de l'inspection du travail du 21 janvier.
Selon la direction, l'inspection du travail s'est déplacée à la logistique pour échanger sur différents points évoqués en réunion RP en prenant pour exemple certaines irrégularité sur le sol.

Commentaire CGT : La CGT était présente lors de la visite de l'inspection du travail qui nous a justifié sa présence en raison d'un niveau de TMS trop élevé à Fleury Michon.

EFFECTIFS :

Au 31 janvier, l'effectif CDI était de 2208 et l'effectif CDD était de 194. IL y a 24 départs CDI sur janvier, dont 10 ouvriers contre 11 entrées, dont 5 ouvriers.

Commentaire CGT : Alors que les volumes ont fortement augmenté en janvier, l'entreprise continue de supprimer des emplois. Sur les douze derniers mois, la direction a supprimé 55 emplois CDI. En parallèle le nombre de contrat CDD a augmenté de 29 sur la même période.

Pour la CGT, il devient urgent de mettre fin à la casse de l'emploi et d'augmenter fortement le nombre de CDI pour faire face à la charge de travail.

-Taux d'absentéisme pour la catégorie ouvrier/employé par site.

Le taux d'absentéisme pour le collège ouvrier/employé est de 8,91%

-Taux d'absentéisme pour la catégorie Tam/cadre par site.

Le taux d'absentéisme pour la catégorie Tam/Cadre est de 3,68 %

Commentaire CGT : Sur la logistique, ainsi qu'à TLM, Chantonay Charcuterie et les AC, le taux d'absentéisme avoisine les 10%, ce qui est très élevé. En comparaison, sur le premier semestre 2024, le taux d'absentéisme moyen en France est de 5,9 %. Le sous-effectif qui dégrade fortement les conditions de travail est la principale cause de ce niveau d'absentéisme trop élevé.

-Combien y a-t-il de salariés qui ont fait des semaines de plus de 48H00 ?

Depuis le début de la période de référence (mai 2024), 12 salariés ont fait des semaines à plus de 48H00.

Commentaire CGT : Pour rappel, le code du travail interdit les entreprises à faire travailler les salariés plus de 48H00. La CGT invite les salariés concernés par ces dépassements à se rapprocher du syndicat pour faire appliquer leurs droits.

TRAVAIL DU SAMEDI :

- La banalisation du travail du samedi sur plusieurs sites, couplée à des semaines de 6 jours, exaspère les salariés concernés et ne sont pas sans conséquences sur leur santé. Nous vous demandons de revoir les organisations de travail pour permettre à chaque salarié de pouvoir concilier vie professionnelle et vie privée.

La direction n'apporte aucune réponse à la demande des travailleurs sur le sujet.

Commentaire CGT : cela fait plus de deux ans que la direction refuse de négocier les conditions d'ouverture du samedi. *Tant que la direction ne répondra pas aux attentes des travailleurs, l'appel à la grève de fin de semaine sera maintenu et chaque salarié peut débrayer entre le vendredi 18H00 et le lundi 8H00 pour ces deux revendications : revoir les organisations de travail et les augmentations de salaire.*

SMART RH :

Il y a une volonté de la direction générale à ce que les salariés utilisent de plus en plus le SMART RH pour saisir eux-mêmes leur demande. Nous vous demandons de mettre les moyens nécessaires pour que chaque salarié puisse avoir accès au SMART RH sur son temps de travail.

La direction indique avoir mis à disposition des salariés des PC sur tous les sites afin que les salariés puissent faire leurs saisies.

Commentaire CGT : La CGT a rappelé à la direction qu'elle ne peut pas imposer aux salariés de faire les saisies qui étaient confiées auparavant aux GDT, sur leur temps personnel.

PROJET MANAGERIAL :

- Point à date de l'avancée du projet managérial

La direction refuse de débattre du sujet avec les élus CSE

Commentaire CGT : Il y a encore des chargés de progrès qui sont dans l'incertitude quant à l'avenir de leur emploi. Ils n'ont aucune proposition de la direction.

La CGT a alerté sur le mal être que vivent les salariés et les forts risques de RPS auxquels ils sont exposés par la direction.

SECURITE, SANTÉ, CONDITIONS DE TRAVAIL :

- Plusieurs salariés nous alertent sur le refus de leur manager de leur remettre le CERFA 11383 02 de déclaration d'accident de travail et se voient proposer des solutions alternatives. Est-ce une directive de la direction générale ? Nous vous demandons de mettre un terme à cette pratique illégale qui bafoue le droit du salarié victime d'accident du travail et qui a pour conséquence une sous-déclaration des accidents du travail auprès de la CARSAT.

La direction dit ne pas cautionner ce fonctionnement et confirme qu'aucun salarié ne doit pas se voir refuser la remise de ce document

Commentaire CGT : la CGT rappelle que seule la CPAM est habilitée à refuser la reconnaissance d'un accident en accident du travail. N'hésitez pas à vous rapprocher à vos élus CGT si vous vous êtes vu refuser la remise du CERFA.

Moulleron, retour sur l'accident du 11 février :

- Combien de salariés ont été déclarés en accident de travail suite à l'accident du 11 février ?

Pas d'autres salariés déclarés en AT, hors la victime de l'accident.

- Quelles mesures ont été mises en place sur le site pour préserver la santé et la sécurité des travailleurs ?

Le service santé au travail a été mis à disposition des salariés, ainsi qu'une cellule d'écoute. Des ganivelles ont été mises en place pour délimiter la zone piétons. Une étude est en cours pour élargir la voie. La direction a proposé des formations pour les managers pour les aider à détecter des éventuels mal être des salariés.

- Avez-vous identifiés ce risque sur les autres sites du groupe ? si oui, sur quels sites ?
Quelles mesures de protection ont été mises en place ?

La direction dit que ce risque n'avait pas été identifié sur le site de Moulleron alors que la cohabitation entre les piétons et les véhicules perdurent depuis de nombreuses années. Le sujet va être repris sur tous les sites pour identifier les éventuels risques identiques qui pourraient exister.

Commentaire CGT : A ce jour, l'enquête de gendarmerie est toujours en cours, et nous sommes dans l'attente de la restitution de l'enquête des membres RP du site. La CGT sera partie prenante et force de propositions dans les mesures de prévention des risques qui en découlera et qui seront mises en place sur tous les sites.